REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

MERCREDI 14 MAI 2014 à 20 HEURES

Salle du Conseil municipal en Mairie

ORDRE DU JOUR:

Approbation des procès-verbaux des séances du 18 décembre 2013, du 30 décembre 2013 et du 12 février 2014.

- 1 Renouvellement de la commission d'ouverture des plis en cas de procédure de délégation de service public.
- 2 Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ). Représentation de la commune.
- 3 Désignation des représentants de la commune aux syndicats de copropriété.
- 4 Comité local des transports du bassin de Saint-Quentin-en-Yvelines. Représentant.
- 5 Désignation d'un représentant de la commune au conseil de la vie sociale du foyer d'hébergement résidence de la Colline.
- 6 Modification du tableau des effectifs.
- 7 Mise en place de l'indemnité spéciale des médecins et instauration de l'indemnité de technicité des médecins.
- 8 Revalorisation de l'indemnité pour élections applicable au personnel communal effectuant des travaux supplémentaires lors de l'organisation des scrutins.
- 9 Subvention de la DRAC pour les manifestations du cinéma les Yeux d'Elsa dans le cadre de l'organisation du festival « Les Yeux pleins d'étoiles. »
- 10 Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole et la Ville de Fontenay-le-Fleury pour le studio de répétition et d'enregistrement du Case Ô Arts.
- 11 Nouvelle tarification de location du studio de répétition du Case Ô Arts.
- 12 Nouvelle tarification de la programmation culturelle.
- 13 Adhésion au groupement de commandes coordonné par le SIGEIF pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.
- 14 Attribution des subventions aux associations locales pour 2014.

- 15 Attribution d'une subvention à l'association Avenir Football Club Saint-Cyrien.
- 16 Attribution d'une subvention à l'association Amicale Laïque.
- 17 Attribution d'une subvention au Club Athlétique Omnisports.
- 18 Attribution de deux subventions à l'association La Luso.
- 19 Attribution d'une subvention à l'association Aide aux Mères et aux Familles à Domicile des Yvelines.
- 20 Attribution d'une subvention au Comité de Jumelage pour 2014.
- 21 Attribution d'une subvention à l'association OASIS.
- 22 Attribution d'une subvention d'investissement à la FNACA.
- 23 Attribution d'une subvention à l'UNRPA.
- 24 Attribution d'une subvention à l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux Métiers.
- 25 Répartition des subventions aux associations de parents d'élèves.
- 26 Répartition des subventions aux coopératives scolaires, foyers socio-éducatifs et maison des lycéens et aux associations UNSS-USEP.
- 27 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Cyr-l'Ecole pour l'équipement du studio d'enregistrement au Case Ô Arts. Convention avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.
- 28 Convention de prêt de matériel entre la commune de Fontenay-le-Fleury et Saint-Cyr-l'Ecole dans le cadre de la prévention routière.
- 29 SMAERG. Impôt syndical.
- 30 Centre aquatique. Contrat de régie intéressée. Approbation du budget des exercices 2013 et 2014.
- 31 Avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Centre Aquatique Municipal.
- 32 Protocole d'accord transactionnel avec le Syndicat des copropriétaires de la résidence de la Fontaine Saint-Martin.

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 27 mars 2008. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 0 7 MAI 2014

Bernard DEBAIN

e Maire.